

Le 4 mars 2024

**A L'ATTENTION DES DIRECTEURS
ET RESPONSABLES DE SERVICE**

L'instruction des dossiers ne justifiant pas la tenue d'une séance de Conseil municipal au mois de mars, je vous informe que le prochain Conseil municipal se réunira le :

LUNDI 22 AVRIL 2024

Les dossiers préalablement transmis pour le **Conseil municipal du 25 mars seront par conséquent reportés sur ce prochain conseil** ; les nouveaux dossiers devant être inscrits à l'ordre du jour, devront parvenir impérativement au **Secrétariat Général / Instances – Actes**, le :

LUNDI 18 MARS midi,
Délai de rigueur IMPÉRATIF

Par voie dématérialisée via sg.instances-actes@mairie-gonesse.fr puis en parallèle, par courrier interne.

Les dossiers impérativement complets, validés et visés devront contenir **dès cette date**, le rapport de présentation ainsi que ses pièces jointes et le projet de délibération.

Ces documents comporteront **toutes les mentions d'imputation budgétaire** requises chaque fois que cela est nécessaire.

Les projets de délibération étant joints au dossier de convocation des élus, il vous est demandé et de façon suffisamment anticipée, la plus grande rigueur dans la rédaction de ces éléments qui seront soumis au préalable à l'examen du **Bureau municipal du mardi 2 avril 2024**.

Vous remerciant et comptant sur votre précieuse et efficace collaboration, le service reste dans l'intervalle à votre écoute pour tout complément d'information.

La Directrice Générale des Services



Corine TAILLER